**Compte-rendu du conseil d’école publique élémentaire**

 **du jeudi 10 novembre 2016**

**Enseignants :** Mme NOURRY, M. FOUGLE, Mme BEASSE, Mme FIANCET, Mme ROUXEL, Mme THOMAS, M. THOMAS, Mme GOURMELON, Mme AVIGNON-DEGOUL, Mme GUILLARD, Mme BOULAIS, Mme JUSSIENNE, Mme MARTIN et Mme CLESSE.

**Représentants des parents d’élèves titulaires** : Mme LEFAUCHEUR, Mme AMOURIAUX, Mme LOGNON, Mme SCHINDLER, Mme DAVAL-RIOUX, M. TORTRAT et Mme JOSSE-COTUREL

**Représentantes des parents d’élèves suppléantes :** Mme GENDROT.

**Adjointe Enfance-Jeunesse-Vie scolaire** : Mme BONNIOU.

**Directeur du Pôle Enfance-Jeunesse-Sports :** M. GUEGUEN.

**DDEN**: Mme DESREZ.

**Aide à la direction :** Mme KURKA.

**Personnes excusées** :

**MAIRE** : M. BONNIN.

**IEN :** M. LETORT.

**Enseignante**: Mme VEILLARD

-----------------------------------------------------------------------------------------------------------

La séance du conseil s’ouvre à 18h15 et se termine à 20h30.

Les secrétaires de séance sont : Mme SCHINDLER (pour les parents d’élèves) Mme FIANCET (pour les enseignants).

-----------------------------------------------------------------------------------------------------------

1. **Le point sur la rentrée :**

**> Bilan de la première semaine:**

Malgré une ouverture prononcée à titre définitif, la douzième classe a été menacée à la rentrée 2016-2017, du fait de la baisse des effectifs.

En effet un prévisionnel de 300 élèves a été remonté à l’inspection, alors qu’à la rentrée seulement 285 élèves étaient inscrits.

Nous remercions toutes les personnes, parents et élus qui se sont mobilisés afin de maintenir cette classe.

> **Effectifs** :

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **CP** | **CE1** | **CE2** | **CM1** | **CM2** | **TTL** |
| 52 | 62 | 56 | 53 | 62 | 285 |

Effectif de l’année précédente : 297 élèves le 12/10/2015.

> **Organisation pédagogique** :



Chaque enseignant fait anglais dans sa classe, du CP au CM2.

**Les échanges de services** se font uniquement pour l’allemand qui est enseigné en CM1 et CM2:

X Céline CLESSE prend en charge l’enseignement de l’allemand dans les classes de Mme MARTIN le vendredi après-midi et Mme JUSSIENNE la mardi après la récréation du matin.

Mme MARTIN enseigne la géographie dans la classe de Mme CLESSE.

Mme JUSSIENNE enseigne la géométrie dans la classe de Mme CLESSE.

X Frédérique GUILLARD prend en charge l’enseignement de l’allemand dans la classe de Mme BOULAIS, le mercredi matin.

Mme BOULAIS fait Histoire avec les élèves de Mme GUILLARD.

**Les Activités pédagogiques Complémentaires** (APC) sont organisées sur différents temps l’après-midi.

Chaque enseignant communique leur créneau aux parents des enfants concernés.

**> Les évaluations CE2:**

Les évaluations CE2 ont été passées pendant la deuxième quinzaine du mois de septembre.

Les livrets sont proposés par notre inspection.

Ces évaluations permettent de mettre en évidence les élèves en difficultés.

Les résultats ont été remontés à notre inspection.

(Sur 56 élèves 7 ont été repérées en difficulté en français, et 4 en mathématiques.)

**> Les créneaux des différentes salles de sport :**

L’équipe enseignante remarque qu’il y a peu de créneaux pour l’école élémentaire, qu’ils sont principalement placés le matin (difficile pour les plus petits) et que certains créneaux ne correspondent plus à des temps de classe.

Des échanges se font sur les modalités d’attribution des créneaux et sur la priorité qui semble être donnée au collège.

M. Richard GUEGUEN rappelle que le Département paie pour les équipements sportifs et que par voie de conséquence, il existe effectivement une priorité pour le collège pour l’attribution des créneaux des salles de sport.

Toutefois, Richard Gueguen se propose de revoir les plannings avec M. Sylvain LACAINE afin de voir si l’on peut attribuer à l’école élémentaire plus de créneaux ou tout au moins des créneaux mieux répartis.

De plus l’équipe enseignante souhaite rappeler à la mairie que tous les enseignants n’ont pas de badge pour désactiver l’alarme. Ce qui peut poser problème lorsqu’ils souhaitent venir à l’école en dehors des horaires d’ouverture. Il convient de réfléchir sur les solutions à y apporter : alarme avec code, 1 badge / enseignant…

**> Rappel des horaires:**

Beaucoup d’enfants arrivent en retard.

Rappel des horaires :

Accueil des enfants de 8h20 à 8h30 ou de 13h35 à 13h45

Fermeture des portes à 8h30 ou 13h45.

Ces horaires seront rappelés prochainement par un mot dans les cahiers.

En cas de retard, il faut aller sonner à la porte de devant pour que quelqu’un vienne ouvrir. Le problème est pour les enfants qui passent par la porte du bas (pas d’interphone ou de sonnette), ils sont obligés de faire le tour.

Une réflexion est, par ailleurs, en cours concernant ces horaires. En effet, eu égard au prévisionnel des effectifs pour les années à venir, le local de restauration ne sera plus en mesure d’accueillir tous les enfants de l’Auditoire sur un seul service. La mise en place d’un 2ème service sera nécessaire. Ce 2ème service implique une plage horaire plus longue pour le déjeuner. Tous les temps (classe, TEP et périscolaire) sont impactés.

Réunion de calage : le 14 novembre prochain.

En cas de changement d’horaires, la décision devra être prise rapidement car un circuit de validation (conseil d’école, conseil municipal…) doit être suivi pour une remontée à l’Inspection académique au plus tard en mars.

1. **Résultats des élections, rôles et attributions du conseil d’école.**

**> Présentation des nouveaux représentants :**

**Représentants des parents d’élèves titulaires** : Mme LEFAUCHEUR, Mme AMOURIAUX, Mme FRADET, Mme LOGNON, Mme SCHINDLER, Mme GUETAZ-PERISSAT, Mme DESCHAUX, Mme DAVAL-RIOUX, M. TORTRAT, Mme KERCKHOVE, M. FORTIN et Mme JOSSE-COTUREL

**Représentantes des parents d’élèves suppléantes :** Mme GENDROT et Mme PIEDCOQ.

Nombre d’inscrits : 457

Nombre de votants : 157 (dont 14 nuls)

Taux de participation 34.35 %

**> Rappel du rôle du conseil d’école :**

**Le conseil d'école**, sur proposition du directeur de l'école :

1° Vote le règlement intérieur de l'école ;

2° Etablit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire ;

3° Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur :

a) Les actions pédagogiques et éducatives qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement ;

b) L'utilisation des moyens alloués à l'école ;

c) Les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés ;

d) Les activités périscolaires ;

e) La restauration scolaire ;

f) L'hygiène scolaire ;

g) La protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire notamment contre toutes les formes de violence et de discrimination, en particulier de harcèlement ;

h) Le respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République ;

4° Statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école ;

5° En fonction de ces éléments, adopte le projet d'école ;

6° Donne son accord :

1. Pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles;

b) Sur le programme d'actions établi par le conseil école-collège;

7° Est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école.

Nous rappelons que seuls les parents titulaires, ou les suppléants remplaçant un titulaire absent, peuvent s’exprimer si un vote est nécessaire lors du conseil d’école.

**> Relations parents élus / parents d’élèves :**

Un questionnaire est distribué avant chaque conseil d’école. Est-il nécessaire d’orienter les questions ?

Réponse FCPE : l’absence de questions précises entrainerait peu de retours (déjà essayé), ce qui ne signifierait pas pour autant que les parents n’ont rien à dire. Beaucoup de retours très positifs dans les questionnaires (environ 90% des questionnaires). Lorsque des questions sont posées à l’équipe enseignante (ou remarques), il sera désormais indiqué le nombre de retours questionnaires.

Les parents peuvent également contacter les parents élus sur l’adresse mail :

**fcpeauditoire@gmail.com**

 **> Organisation des élections:**

Les parents qui se sont présentés ont pris en charge l’organisation des élections (la mise sous enveloppe, la présence au bureau de vote).

Il pourrait être intéressant pour l’année prochaine que les parents décident de l’ordre des noms sur le bulletin. Le rôle de titulaire ou replaçant étant lié à cet ordre.

La participation reste encore faible, cependant les parents élus remarquent qu’il y a eu plus de votants cette année notamment par correspondance (raison : enveloppes de vote pratiques = juste la signature à mettre).

**> Dates des deux autres conseils:**

Le 2ème conseil d’école se déroulera le mardi 7 mars 2017 à 18h15.

Le 3ème conseil aura lieu le jeudi 8 juin 2017 à 18h15.

1. **Présentation du PPMS (Plan particulier de Mise en Sûreté)**

**Un exercice « Risque Attentat intrusion » a été fait le 11 octobre 2016 en présence de 2 gendarmes, d’un policier municipal (Vladimir) et de M. GUEGUIN.**

Cet exercice s’est déroulé de façon satisfaisante, chacun connaissait son rôle et l’a tenu correctement.

Cependant certains problèmes ont été rencontrés par les différents acteurs et mettent en évidence les choses suivantes :

X Difficultés pour les enfants à rester sous les tables et dans le calme (sans parler ou chuchoter) et ce malgré la brièveté de l’exercice.

X Pas de contact entre les enseignants.

Axes d’amélioration :

X 1 alarme différente incendies / intrusion.

X Recherche de moyens adaptés pour la communication entre enseignants (talkie walkie ?)

Préconisations de la gendarmerie :

X Calfeutrer les fenêtres + portes dans le bâtiment du haut dans le couloir. Par exemple au moyen d’un film de couleur au niveau des premières vitres ou de stores.

(Idem pour les fenêtres des portes du bâtiment du bas, au 1er étage.)

X Existence d’alarmes différentes (Mise en sécurité et incendie) + code de fin d’intrusion

X Changer de scénario à chaque exercice.

1. **Vote du règlement intérieur.**

Cette année, le périscolaire et l’école, n’auront plus le même règlement intérieur.

Le nouveau règlement intérieur de l’école a été donné préalablement aux parents élus afin qu’ils puissent le consulter et l’annoter avant le conseil.

C’est un règlement qui suit le règlement départemental.

Le règlement a été adopté à l’unanimité après les modifications suivantes :

Article 1 :

Le directeur ou la directrice procède à l’admission des enfants ayant l’âge requis sur présentation par la famille du livret de famille, du carnet de santé attestant que l’enfant a reçu les vaccinations obligatoires pour son âge ou justifie d’une contre-indication et du certificat de radiation de l’école précédente.

Devient :

L’inscription des enfants ayant l’âge requis se fait en mairie, sur présentation par la famille du livret de famille, du carnet de santé attestant que l’enfant a reçu les vaccinations obligatoires pour son âge ou justifie d’une contre-indication et du certificat de radiation de l’école précédente. Le directeur ou la directrice procède à l’admission.

Article 3-6 :

Toute somme d’argent doit être adressée le plus vite possible à son destinataire.

Les élèves doivent se présenter à l'école dans une tenue vestimentaire correcte.

Devient :

Toute somme d’argent sollicitée par les enseignants ou l’APE doit être remise au plus vite à son destinataire.

Les élèves doivent se présenter à l'école dans une tenue vestimentaire décente et adaptée aux activités scolaires.

Article 4-5 :

En cas de scolarisation d’élèves atteints d’une maladie chronique ou d’un handicap, ayant un projet d’accueil individualisé ou un protocole de soin ou une convention d’intégration, les médicaments prescrits par le médecin traitant doivent être mis à la disposition de l’enseignant responsable.

Devient :

En cas de scolarisation d’élèves atteints d’une maladie chronique ou d’un handicap, ayant un projet d’accueil individualisé (PAI) ou un protocole de soin ou une convention d’intégration, les médicaments prescrits par le médecin traitant doivent être mis à la disposition de l’enseignant responsable. (Les PAI et les protocoles de soin doivent être renouvelés chaque année).

Le règlement sera disponible notamment sur le panneau d’affichage dans le hall de l’école et sur le site : *www.****ecole****-elementaire-****auditoire****-chartres.ac-rennes.fr*

Il sera distribué à tous les parents.

1. **Projet d’école et actions pédagogiques de l’année.**

**Le projet d’école** 2016-2020 est en cours de réflexion.

**Actions de l’année** :

Projet Musique : Mise en musique d'un album, Y-a-t-il des Ours en Afrique ? Création d'un CD.

Ce projet concerne toutes les classes de cycle 2 (CE2 du CE2/CM1 compris).

Nous avons une intervenante musique Charlotte FAUST (dumiste) qui intervient un lundi /vendredi tous les 15 jours.

Nous travaillons sur des chansons, des percussions corporelles et sur des écoutes de différentes musiques.

**Pôle sud :**

Les classes de CE2/CM1, CM1 et CM1/CM2 sont allées voir "De l'autre côté d'Alice", le 18/10/2016.

Les CP, CE1 et CP/CE1 iront voir le spectacle "Boîte à gants", le 08/02/2017.

Les CE2 iront voir "Cœur cousu", le 21/03/2017.

**Activités sportives :**

L’école étant affiliée à l’association USEP, toutes les classes peuvent participer à des activités sportives de circonscription, au cours de l'année. (2 sorties par classe) : Kin ball, Gym, Jeux de lutte, randonnée, vélo, course d’orientation…

Il y a également des rencontres départementales. L’école s’est engagée sur :

* Les classes de CM2, CM1/CM2 et CE2/CM1 sont inscrites au cross solidaire
* Les classes de CM2 et CE2/CM1 sont inscrites au scolarugby.
* La classe de CE1 de Mme FIANCET et ROUXEL est inscrite au scolahand.
* Les classes de CE2 sont inscrites au petit tour pédestre urbain.
* Les classes de CP, CE1 et CP/CE1 sont inscrites aux jeux traditionnels et sportifs.
1. **Questions proposées par les représentants des parents d’élèves.**

114 retours de questionnaires.

Très bonne impression générale (90% des retours de questionnaires) : sur jour de la rentrée, sur les temps classe, sur les temps périscolaire, sur la restauration et sur les TEP.

Rappel de la tolérance de l’école Brocéliande le jour de la rentrée pour une arrivée au plus tard à 9h pour les parents qui ont des enfants dans les 2 écoles.

Axes d’amélioration proposés :

- sur le jour de la rentrée : difficultés pour entendre le discours et pour savoir où l’enfant doit aller. Proposition de réorganiser la répartition des classes en commençant par les CM2 afin que les CP soient seuls dans la cour au moment de partir dans les classes.

- Certaines réunions parents/enseignant ont été effectuées très tardivement. Il serait préférable pour les parents de les prévoir plus tôt.

- Trop de bruit à la cantine et aux TEP. Pour la cantine, réflexion en cours.

- Il faudrait améliorer le goût de l’eau à la cantine car très mauvais goût.

**Questions :**

Aux enseignants :

Certains parents sont soucieux sur les doubles niveaux et les apprentissages.

Réponse enseignants : Le double niveau permet de répartir les effectifs. Une attention est portée afin que les enfants ne soient dans une classe double niveau qu’une année sur 2.

Des parents ne comprennent pas les punitions de leurs enfants car cahiers non signés.

R : les enfants surtout en CM sont responsables, c’est à eux de présenter leur cahier à leurs parents.

Serait-il possible de mettre en place des créneaux horaires pour faciliter les visites lors de la porte ouverte de l’école ?

R : Oui.

Serait-il possible d’élargir les plages horaires ? R : Non.

Serait-il possible de mettre cette porte ouverte au mois de juin ? R : Pourquoi pas ? Plus facile en juin pour les enseignants.

Une rencontre individuelle avec l’enseignant est-elle possible ? R : Oui.

Serait-il possible d’avoir un compte-rendu après la réunion parents/ enseignant ? R : Non.

Serait-il possible d’avoir des informations sur les nouveaux programmes ?

R : L’enseignant est à la disposition des parents pour en discuter. Si les parents le souhaitent ils peuvent consulter également les programmes sur le site éduscol.

Quelle est la position de l’école par rapport aux cartes Pokémon ?

R : possibilité d’amener à l’école des affaires personnelles (cartes foot, Pokémon, billes…) mais limitées à 1 dizaine.

Serait-il possible de mettre à jour le site de l’école ?

R : A jour depuis le 10 novembre.

A la Mairie :

Un enfant qui n’est pas en classe avec ses copains souhaiteraient pouvoir manger avec à la cantine

R : 1 classe de CE2 est séparée des autres CE2 en fonction des salles = pas d’autres solutions au regard des effectifs de la cantine. Pas de solution mais les enfants peuvent se retrouver pendant la récréation du midi.

Serait-il possible d’avoir les plats sympas le mercredi ?

R : Pour les menus de septembre-octobre, un stagiaire avait sollicité les enfants pour mettre des plats selon leur goût. Le coût des plats choisis par les enfants était plus onéreux, il avait donc été choisi de les placer le mercredi lorsque les effectifs cantine étaient réduits. Précision de la mairie : 60% de bio dans la restauration de l’Auditoire.

Serait-il possible de choisir les TEP ?

R : Un test avait été effectué les 5 dernières semaines de l’année dernière. Il est possible que ce soit renouvelé en fin d’année prochaine (peut-être sur une période plus longue). Mais impossibilité de faire tout le long de l’année car complexité pour effectuer les plannings. Par ailleurs, frustrations de certains enfants qui n’obtiennent que leur 3ème choix.

Serait-il possible de faire ramasser les manteaux par les enfants pour les responsabiliser et éviter les pertes ?

R : Les affaires sont ramassées et stockées. Actuellement, 2 gros sacs de vêtements non réclamés.

La borne de la cour du bas pourrait-elle être changée car même si les enfants se badgent (ou tout au moins essaient de se badger), certains parents ont été facturés au tarif majoré.

Du point de vue de la sécurité, les parents ont-ils le droit de rentrer dans l’école ?

R : Non sauf pour un RV avec un enseignant ou la directrice ou encore pour les élections des parents d’élèves ou enfin récupérer son enfant au périscolaire.

Serait-il possible de revoir la propreté des toilettes ?

R : Propreté des toilettes assurée tous les jours.

Serait-il possible de mettre une signalisation garçons-filles ?

R : oui, à voir avec les services techniques.

Quelle démarche doit être suivie quand des parents ne sont pas en état de récupérer leur enfant ?

R : dans les cas les plus graves, appel de la gendarmerie. Possibilité d’effectuer des signalements pour déclencher une enquête sociale.

Que faire face à la maltraitance psychologique ?

R : question imprécise car maltraitance de qui envers qui ? Possibilité d’effectuer des signalements pour déclencher une enquête sociale.

Serait-il possible de mettre des ralentisseurs devant l’école ?

R : un comité de travaux s’est réuni début octobre, des aménagements sont prévus dans la rue de l’école (mise en place d’un coussin berlinois + passage piéton surélevé + ajout d’un passage piéton).

Serait possible d’avoir des intervenants pour les TEP en langue des signes ou en breton ? R : Pourquoi pas mais il faut trouver les intervenants.